

DECRET D/2011/ **229** /PRG/ SGG
PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-Vu la Constitution

-Vu LA LOI L198/014/AN du 16 Juin 1998 Portant Réorganisation de la Justice en République de Guinée ;

-Vu la Loi/2001/029/AN du 31 Décembre 2001 Portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

-Vu la Loi Organique N°97/01/CTRN du 23 Décembre 1991 Portant Statut de la Magistrature,

-Vu le Décret N° D/2005/010/PRG du 1^{er} Mars 2005 Portant Application de la Loi Organique sur le Statut de la Magistrature ;

-Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG/ du 24 Décembre 2010 Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

-Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011 Portant Nomination des Ministres

DECRETE

Article 1 : Les Magistrats dont les Noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

I-INSPECTION DES SERVICES JUDICIAIRE

Inspecteur : TRAORE Antoine -confirmé

II - COUR D'APPEL DE CONAKRY

Président de Chambre : Mr BANGOURA Fodé, Magistrat

Conseiller : CONDE Bangaly, précédemment Président du Tribunal de 1^{ère} Instance de Kindia

III- COUR D'APPEL DE KANKAN

Avocat Général : Mr DOUMBOUYA Karifa, précédemment en service au C.N.C

IV- TRIBUNAL DU TRAVAIL

Vice Président : Mr BARRY Abdoulaye, précédemment Président de Chambre à la Cour d'Appel de Conakry

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal Officiel de la République

'19 AOUT 2011

Conakry, le / /2011



Le Professeur Alpha CONDE